



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France

Paris, le - 1 FEV. 2016

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-1114-15

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet intitulé « Restructuration viaire dans le secteur Bois Briard » situé sur la
commune de Courcouronnes dans le département de l'Essonne dans le cadre de la procédure
de déclaration de projet

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 01 décembre 2015 pour avis sur le projet, présenté par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, de restructuration viaire dans le secteur Bois Briard situé sur la commune de Courcouronnes dans le département de l'Essonne, dans le cadre de la procédure de déclaration de projet.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

La directrice adjointe

p.o.

Claire MAILLET



Certificat FR015650-2

Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr